

## Commune d'ÉPINEUIL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 08 Avril 2025

#### Délibération n° 03-2025

##### Séance du 08 Avril 2025

Date de convocation :

1<sup>er</sup> Avril 2025

Date d'affichage :

.....2025

Nombre  
de conseillers en exercice

12

de présents

8

de votants

11

L'an deux mil vingt-cinq, le Huit Avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

**PRESENTS** Mesdames Maryline JOUVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE  
Messieurs, Alain BŒUF, Gilles GUILMETTE Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER.

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS** : Messieurs Roger BLIN, Frédéric CHAUVEAU, Yann WOJCIECHOWICZ

**ABSENT** : Monsieur Yannick LEROY

#### Objet : Adoption du compte administratif budget principal 2024

#### Rapporteur : Monsieur Claude REGNIER, Adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L5212-1 et suivants ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire d'Épineuil ;

Considérant que pour se faire, le maire doit quitter la séance et être remplacé par la première adjointe.

Considérant que les comptes administratifs font ressortir une identité d'exécution avec les comptes de gestion du receveur municipal, le Conseil Municipal à l'unanimité

**APPROUVE (10 voix POUR)** les comptes administratifs pour l'exercice 2024

**ADOPTÉ** les comptes administratifs pour l'exercice 2024 comme suit :

**\* BUDGET PRINCIPAL**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	512 320.75 €	55 825.01 €
<b>Recettes de l'exercice</b>	605 234.88 €	39 354.09 €
<b>= Résultats 2024</b>	92 914.13 €	-16 470.92 €
<b>+ Report de 2023</b>	308 397.43 €	25 602.94 €
<b>Part affectée à l'investissement 2023</b>	0 €	
<b>Restes à Réaliser</b>		
<b>Solde au 31/12/2024</b>	<b>401 311.56 €</b>	<b>9 132.02 €</b>

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le 11 Avril 2025 et affichée le ....11/04/2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire

Madame Françoise SAVIÈ EUSTACHE

